

ASSURANCE ET GESTION

Assureur	ARISA Assurances
Courtier Gestionnaire	AssurOne Group
Références Contractuelles	Ref CG : G / MOT – 2005 gen 020 disponible en ligne

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Liées au souscripteur	<ul style="list-style-type: none"> • Personne physique justifiant d'un domicile fixe • Conducteur habituel du véhicule ou son conjoint/concubin • Obligatoirement parent ou représentant légal si conducteur principal est un mineur • Carte grise au nom du conducteur principal désigné ou du conjoint/concubin ou d'un ascendant ou d'une société de leasing ou de LDD
Liées au conducteur principal	<ul style="list-style-type: none"> • Limites âge : ≥ 14 ans et ≤ 70 ans <p><u>Conditions de souscription selon âge du conducteur à la souscription :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour tout conducteur né avant le 1^{er} janvier 1988 : conduite « libre » sans obligation ni de permis AUTO (B) ou MOTO (A1 ou AL) ni de BSR • Pour tout conducteur né après le 1^{er} janvier 1988 : BSR obligatoire • Conduite exclusive obligatoire
Liées au véhicule	<ul style="list-style-type: none"> • Cyclomoteur 50cc (vitesse limitée à 45km/h) • N'ayant subi aucune modification pour accroître sa vitesse (article R 311-1 du Code de la Route) • Date de 1^{ère} mise en circulation < 20 ans <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour tout véhicule mis en circulation à partir du 1^{er} janvier 2004 : plaque immatriculation en France obligatoire • Code postal du lieu de garage : France métropolitaine (hors Corse), hors DOM-TOM et hors Monaco <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour certaines zones géographiques : souscription limitée à formule ECO • Usage unique déplacements privés et professionnels, y compris trajets domicile-travail
Liées aux antécédents du conducteur principal <u>sur les 24 derniers mois</u>	<p><u>Antécédents d'assurance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec ou sans antécédents d'assurance sur un SCOOTER 50cc ou une MOTO ou une AUTO • RNPP acceptée moyennant surprime au comptant <p><u>Antécédents de sinistres – nb maximum acceptés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 sinistre matériel responsable • 1 sinistre matériel non responsable, de quelque nature que ce soit <ul style="list-style-type: none"> ○ Si 1 sinistre VOL : souscription limitée à formule ECO • Aucun sinistre corporel responsable

EXCLUSIONS

Liées au conducteur principal	<ul style="list-style-type: none"> • Age < 14 ans et > 70 ans • Conducteur né après le 1er janvier 1988 et non titulaire du BSR • Personne atteint d'une infirmité ou d'une maladie incompatible avec la conduite
Liées au véhicule	<ul style="list-style-type: none"> • Cyclomoteur > 50 cc • Cyclomoteur 50cc ayant subi modification pour accroître sa vitesse • Quads 50cc • Date de 1^{ère} mise en circulation ≥ 20 ans • Véhicule mis en circulation après le 1^{er} janvier 2004 et non immatriculé
liés aux antécédents du conducteur principal <u>sur les 24 derniers mois</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Résiliation pour sinistres ou fausse déclaration par un précédent assureur <p><u>Antécédents de sinistres déclarés pour un scooter 50cc :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ≥ 1 sinistres corporel responsable • ≥ 2 sinistres matériels responsables • ≥ 2 sinistres matériels non responsable, de quelque nature que ce soit, <p><u>Antécédents d'aggravation sur une MOTO ou une AUTO :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Retrait ou suspension de permis pour conduite en état d'ivresse ou usage de stupéfiants

FORMULES DE GARANTIES

Garanties de base :
Responsabilité Civile
Défense Pénale et Recours suite à Accident
Casque - 230 €
Catastrophes Naturelles et Technologiques
Attentats
Incendie, Tempête
Vol
Garanties en Option ⁽¹⁾ :
Option 1 : Individuelle conducteur 40 / 15
Option 2 : Individuelle conducteur 30/ 60

FORMULES		
ECO		CONFORT
non		
non		
non		
non		

⁽¹⁾ : 2 options au choix pour la garantie du conducteur :

Plafonds de garanties :
En cas de blessures du conducteur principal assuré, avec taux IP > 15%
En cas de décès du conducteur principal assuré

OPTION 1		OPTION 2
40.000 €		60.000 €
15.000 €		30.000 €

FRANCHISES

- Franchise VOL-INCENDIE : **20% du montant des dommages avec un minimum de 150 €**
- Franchise Catastrophes Naturelles : 380 € (franchise légale)
- Franchise conduite exclusive : **500 €**

CLAUSES APPLICABLES

Clause usage :

Le véhicule assuré est à usage unique déplacements privés et professionnels en rapport avec la profession déclarée, y compris trajets domicile-travail → exclusion des usages : tournées ou visites régulières de clientèles, livraison, coursier, TPV, TPM.

Clause vol :

Le véhicule assuré

- a fait l'objet d'un gravage de ses principaux éléments par une société SRA et est inscrit au fichier central des gravages ;
- est protégé par un système mécanique antivol agréé SRA.

Clause conduite exclusive :

Application d'une franchise de 500 € sir au moment du sinistre le conducteur n'est pas le conducteur principal désigné.